

## Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

ZOOM SUR ITINÉRAIRES JEUNESSE COLLÈGES, ACTUALITÉS

# APPEL À CANDIDATURE ACCUEILLIR UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION CINÉMA D'ANIMATION AU COLLÈGE



Cinéma d'animation

Favoriser la rencontre des collégiens avec le cinéma d'animation et la possibilité d'un autre regard.

Créé le: 15/11/2023

## Contexte

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa **Médiathèque départementale** et dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique, propose une résidence de création dans un collège pour un.e réalisateur.trice, ou technicien. ne, ou producteur.trice ou médiateur.trice dans le domaine du cinéma d'animation afin de soutenir la création en favorisant le partage de son processus, l'analyse de l'image, la construction filmique.

La Médiathèque départementale soutient depuis plus de cinq ans la diffusion du cinéma d'animation en fédérant sur le département la fête du cinéma d'animation en partenariat avec l'association AFCA et en formant bibliothécaires et professeurs à la diffusion de courts, moyens et longs métrages.

L'adolescence est une période où le rapport à l'image est puissant mais la richesse et diversité du cinéma d'animation méconnue. Il est important d'offrir aux collégiens ces champs artistiques en leur permettant d'entrer dans les coulisses de fabrication, d'écriture, de réflexion d'une construction de film d'animation, de participer concrètement au processus de réalisation, de visionner avec eux une sélection.

Ce projet de résidence s'inscrit dans la continuité des missions de la Médiathèque départementale. Le collège choisi pour accueillir cette résidence sera déjà engagé dans des actions de valorisation du

cinéma et aura mis en place des partenariats avec des structures culturelles de proximité (médiathèque, centre culturel, cinéma, association etc)

### Description de la résidence :

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique. L'artiste choisi portera une attention particulière aux actions en direction des collégiens. Le la résident.e retenu.e disposera de 70% de son temps pour une création personnelle, sur un projet qu'il elle devra présenter et partager avec le collègue et la Médiathèque départementale. Il elle disposera d'un bureau ou d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens, construites avec les équipes enseignantes et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, cinéma, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Le projet devra se réaliser et s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la r ésidence, qui débutera en septembre 2024 et s'achèvera en juin 2025.

### Calendrier prévisionnel

- **15 janvier 2024** : Fin du dépôt des candidatures.
- **Février 2024** : Rencontre de deux ou trois candidats.es pré-sélectionnés.ées sur dossier par la Médiathèque départementale avec l'équipe pédagogique du collège pour choix de l'artiste ou d'un collectif d'artistes.
- **Avril-mai** : Une à deux réunions de préfiguration de résidence.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence soit des jours regroupés. **Elle se déroulera de septembre 2024 à Juin 2025.** Une à deux réunions de préfiguration de résidence seront programmées en avril- mai 2024 avec le résident sélectionné.

### Budget alloué par la Médiathèque départementale

- **Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC, versé directement au résident.**

Ce budget comprend la bourse de création, les 30% d'actions culturelles, le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers, des cartes blanches ou participations d'invités extérieurs.

### Candidature

Le dossier de candidature doit comporter une lettre d'intention qui précise les motivations à accueillir un projet de résidence cinéma d'animation, les actions déjà réalisées et les partenariats construits ou à construire sur le territoire, le professeur référent du projet et ses collègues engagés.

Le dossier de candidature est à déposer auprès de :

stephane.miette@departement77.fr et valerie.petit@departement77.fr **avant le 15 janvier 2024.**

La Médiathèque départementale avisera le collège retenu avant fin janvier.

## Critères de sélection

- Motivation et implication du collège à se mobiliser sur un projet long pour accueillir une résidence de création : modification éventuelle des emplois du temps, mobilité, souplesse, communication etc.
- Pertinence de cette action avec le projet de l'établissement
- Partenariats et actions déjà réalisées, expériences pédagogiques en démarche EAC, lien avec des artistes...
- Capacité à faire rayonner la résidence sur le collège et faire de la médiation entre l'artiste et les collégiens